



## **Conditions d'Inscription à une retraite Vipassana**

Les Conditions d'Inscription à une Retraite organisée par la FFMT ( Fédération Française de Méditation Theravada) sont les suivantes:

Je soussigné(e), déclare par la présente m'inscrire à la Retraite de Méditation Vipassana qui sera donnée par l'Association FFMT aux dates et lieux que je choisis.

Je déclare avoir lu et compris les documents de préparation à la retraite, tout particulièrement celui sur le Déroulement de la retraite et le Noble Silence.

Je m'engage à respecter de façon stricte ce règlement car je suis conscient qu'ils sont les fondations de la méditation Vipassana, qui est la transformation de soi par l'observation de soi pendant la retraite.

Je ne m'intéresserai donc pas aux autres, ni à tout phénomène extérieur risquant d'altérer ma pratique méditative.

Dans la mesure où chaque lit est réservé pour toute la durée de la retraite, tout forfait de ma part pour quelque raison que ce soit et à tout moment, ne donnera lieu à aucun remboursement même partiel des frais de participation une fois la retraite commencée.

Le fait de souscrire au paiement par carte bancaire vaut acte de réservation d'une place auprès de la FFMT. Cela comprend l'assurance responsabilité civile.

Fait pour valoir ce que de droit.